

Vaincre le mélanome

Sainte Geneviève des Bois le 14 décembre 2011,

Cher Docteur,

L'un des objectifs généraux de notre association est de soutenir la recherche sur le mélanome. Jusqu'à présent les dons étaient collectés uniquement au profit de l'équipe de recherche du Dr Caroline Robert à l'Institut Gustave Roussy de Villejuif. Afin d'ouvrir ces dons à d'autres centres de recherche, notre association met en place une bourse pour récompenser des chercheurs sur des projets innovants sur le mélanome.

Vous trouverez joint à cette lettre une fiche de présentation ainsi qu'un exemplaire du règlement de cette bourse. Nous aimerions que vous puissiez faire part de notre offre aux jeunes chercheurs de votre service de dermatologie. Le règlement et dossier de candidature sont disponibles sur le site internet de l'association www.vaincrelemelanome.fr. Nous espérons reconduire cette opération chaque année.

Bien cordialement

Béatrice Champenois
Présidente de l'association



Adresse mail : vaincrelemelanome@gmail.com

Adresse postale : Association Vaincre le mélanome, 8 chemin de Maltaverne 45230 Sainte-Geneviève des Bois

**Bourse Jeunes chercheurs
sur le Mélanome**

1^{ère} édition : janvier 2012

FICHE DE PRESENTATION

L'association VLM (Vaincre le Mélanome) attribue deux bourses de 3.000 euros, afin de récompenser deux jeunes chercheurs pour leur contribution à des projets innovants sur le mélanome cutané.

Conditions de participation

- être interne, médecin, chercheur ou personnel hospitalier,
- avoir moins de 40 ans au 1^{er} janvier 2012.

Dossier de candidature

Le contenu est défini dans le règlement de la bourse et comporte principalement, outre un curriculum vitae, la présentation en 5 pages maximum du projet de recherche.

Envoi des dossiers

Avant le 29 février 2012 en version papier à l'adresse de l'association (8, chemin de Maltaverne, 45230 Sainte Geneviève des Bois) **et** en version électronique à l'adresse mail : vaincrelemelanome@gmail.com.

Attribution et Jury

Jury composé d'experts du monde médical indépendants et bénévoles.

Publication des résultats en avril 2012.

1. Thème de la bourse

Le thème des projets concourant à une bourse porte sur des travaux de recherche ou d'amélioration du traitement des patients dans le domaine du mélanome cutané.

Ces travaux peuvent se rapporter :

- à la recherche fondamentale,
- à la recherche appliquée,
- au soutien et à la prise en charge psychologique des patients,
- à l'approche thérapeutique sur le traitement du mélanome,
- à la relation patient/malade.

Les projets consistent en des travaux pouvant être réalisés :

- soit dans une équipe de recherche rattachée à un établissement d'hospitalisation publique ou privée,
- soit dans un département médical d'un établissement hospitalier public ou privé,
- soit dans un laboratoire ou un centre de recherches.

Les projets soumis devront :

- soit être en cours de réalisation,
- soit être planifiés à court terme.

Les bourses auront pour objet de récompenser à titre individuel des jeunes chercheurs qui s'investissent beaucoup sur ces études.

2. Candidats

Le candidat devra être interne médecin, jeune chercheur ou membre d'une équipe médicale exerçant dans le domaine du mélanome.

Il devra être âgé au maximum de 40 ans à la date du 1^{er} janvier 2012 (né après le 1^{er} janvier 1972).

3. Candidature

a. Dossier

Le dossier de candidature devra être envoyé par courrier postal et électronique à l'attention de VLM :

- version papier : 8, chemin de Maltaverne, 45230 Sainte Geneviève des Bois.
- version électronique à l'adresse mail : vaincrelemelanome@gmail.com.

La date limite de réception des dossiers complets est fixée au 29 février 2012 .

Le dossier sera remis en un exemplaire imprimé et un exemplaire en version électronique (format PDF).

Il se composera des éléments suivants détaillés en annexe 1 :

- ⇒ Lettre de candidature motivée.
- ⇒ Curriculum vitae du porteur du projet.
- ⇒ Résumé du projet en une page.
- ⇒ Projet détaillé en 5 pages maximum.

Les informations suivantes seront disponibles sur le site internet de VLM.

b. Appel à candidature

L'appel à candidature se fera par les moyens suivants :

- ⇒ Affichage dans les services spécialisés des hôpitaux traitant le mélanome.
- ⇒ Publication sur le site internet de l'association VLM.
- ⇒ Publication par tous supports jugés appropriés par l'association VLM.

4. Jury

Le jury est composé de 5 membres indépendants et bénévoles choisis par le bureau de l'association VLM, et reconnus pour leurs compétences scientifiques dans le domaine de la cancérologie sur le mélanome cutané.

La composition du jury n'est portée à la connaissance des candidats qu'après la date limite de réception des candidatures.

Les éventuels conflits d'intérêt pouvant exister entre les membres du jury et les candidats devront être déclarés.

Le jury coopte son Président qui aura voix déterminante en cas de partage des suffrages.

5. Délibération et proclamation du palmarès

Les membres du jury recevront l'ensemble des dossiers au moins deux semaines avant de se réunir. Chaque membre du jury donne pour chaque dossier, et en tenant compte des éléments mentionnés en annexe 2, une note accompagnée de sa justification. Le jury pourra décider la mise en place d'une grille d'évaluation afin de faciliter le déroulement de la délibération. En cas d'égalité, la voix du Président est prépondérante. Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer de bourse si la qualité des projets est jugée insuffisante.

Le dossier de candidature complet devra parvenir au secrétariat de l'Association au plus tard le 29 février de l'année considérée. Les dossiers seront examinés par le jury entre le 15 mars et le 15 avril.

La nomination des lauréats aura lieu à compter du 15 avril. Ceux-ci seront informés par courrier et seront invités à participer à la séance annuelle de remise de prix prévue au mois de mai, lors de la journée nationale de prévention des dermatologues.

Les résultats seront transmis aux partenaires visés au § 3 b pour l'appel à candidature.

6. Communication et publication sur la bourse

L'association VLM pourra publier sur son site internet ou tous supports papier ou audiovisuel de son choix au minimum pendant une durée de deux ans les résultats des travaux de recherche, notamment la liste des candidats et une brève description des dossiers présentés et des projets primés.

Annexe 1

DOSSIER TYPE DE CANDIDATURE POUR LA BOURSE JEUNES CHERCHEURS SUR LE MELANOME

A adresser en :

- ⇒ Un exemplaire papier à l'adresse postale :
Association Vaincre le Mélanome
8, chemin de Maltaverne
45230 Sainte Geneviève des Bois

- ⇒ Un exemplaire électronique version PDF à l'adresse mail :
vaincrelemelanome@gmail.com.

Avant le 31 janvier 2012.

Le dossier doit comporter :

- ⇒ Lettre motivée de candidature.
- ⇒ Curriculum vitae du candidat.
- ⇒ Une photocopie de la carte d'identité.
- ⇒ Un résumé du projet (une page maximum) avec un titre et 5 mots-clés.
- ⇒ Un projet détaillé de 5 pages comportant :
 - état de la question traitée,
 - objectifs poursuivis,
 - hypothèses testées et résultats attendus,
 - protocole expérimental,
 - méthode d'analyse des résultats,
 - planning,
 - projet financier.

**1^{ère} Bourse Jeunes chercheurs
sur le Mélanome**

Règlement

et

Dossier de Candidature

Préambule

1. Thème de la bourse

2. Candidats

3. Candidature

4. Jury

5. Délibération et palmarès

6. Communication et publication

Annexe 1 : dossier type de candidature

Préambule

L'association Vaincre le Mélanome (désignée ci-après VLM), dont le siège social est situé à Sainte Geneviève des Bois (45230) au 8 chemin de Maltaverne, enregistrée à la sous-préfecture de Montargis sous le numéro 896 le 27/06/2009, a décidé à compter de l'année 2011 de soutenir deux projets de recherche innovants dans le domaine du mélanome cutané en attribuant deux bourses d'un montant de 3.000 euros initiés par de « jeunes chercheurs », et qui sont présentés dans le document qui suit.

Cette opération, élaborée en collaboration avec le milieu médical compétent, donnera lieu à une remise des prix à l'occasion d'une séance officielle.